

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2022

Convocation en date du 29 juin 2022,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

Secrétaire de séance : André MOINGEON

N° D2022024

**Objet : Retrait de la délibération  
D2022019 portant assimilation  
d'Organom à une commune de  
10 000 à 20 000 habitants**

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	24
Pour	24
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE –  
Mireille MORNAY – Bernard PERRET – Jean Luc ROUX – Jean  
Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – André MOINGEON -

CCD : Gérard BRANCHY – Jean François JANNET

CCMP : Christine FRANCOIS

3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT

CCBS : Jean Jacques BESSON – Philippe PLENARD

RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN

#### Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

#### Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Thierry PALLEGOIX pouvoir à Jean Luc ROUX – Benjamin  
RAQUIN pouvoir à Jean Luc ROUX

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN

CCMP : Josiane BOUVIER pouvoir à Christine FRANCOIS

#### Excusés :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU –  
Patrick BOUVARD -

CCPA : Max ORSET – Paul VERNAY

CCMP : Claude CHARTON

3CM : Philippe GUILLOT- VIGNOT

CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL -

CCD : Sonia PERI

Monsieur le Président explique que lors du Comité syndical de 29 mars 2022, l'assemblée avait délibéré pour assimiler ORGANOM a une commune de 10 000 à 20 000 habitants.

Le contrôle de la légalité a fait savoir à Organom qu'il ne remplissait pas les critères pour être assimilé à une commune de 10 000 à 20 000 habitants et par conséquent que la délibération n°D2022002 était irrégulière.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**RETIRE** la délibération D2022019 assimilant Organom à une commune de 10 000 à 20 000 habitants.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM  
Yves CRISTIN  
Président  
Le Président

